

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Corse

Service biodiversité, eau et paysage

Division sites, paysages et évaluation des impacts

Mission intégration et évaluation environnementale

Nos réf. : DREAL/SBEP/DSPEI/VB/2020/n°

Vos réf. : F09420P009

Affaire suivie par : Valentin BROCHARD
valentin.brochard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 95 51 79 44

Ajaccio, le

13 FEV. 2020

Le directeur régional,

à

M. Jean Laurent DUSSERT

Hameau de Lapedina

20233 PIETRACORBARA

Objet : Arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas.

Monsieur,

Dans le cadre de votre demande d'examen au cas par cas relative à un projet de défrichement en vue d'une mise en valeur agricole, sur le territoire de la commune de PIETRACORBARA, vous voudrez bien trouver ci-joint la décision de non soumission à étude d'impact, ainsi qu'une note de recommandations de l'ARS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Par déléation
le chef du Service Biodiversité Eau et Paysages,

Claude MILLO

